

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/09/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 49 Votes Pour : 49 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – Décision Modificative n°2 N° 2023-97
--	---

Présents (43) : PUCEL Matthieu, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADA Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (13) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, SOLANA Michel, GAY Eric, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FORTUNE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (6) :

- BUERBA Jean-Pierre à CARRERE Philippe
- DUBARRY Jean-Bertrand à ISOART Jean-Michel
- RODRIGUEZ Marie-José à BRUNET André
- CARTAN Olivier à PELIEU Michel
- BALAGNA Patrice à ESTRADA Pierre
- MIR André à AIZIER Philippe

Monsieur Alain DUBERNARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose,

La nécessité de prendre une décision modificative :

- pour intégrer au budget la recette et la dépense liées à la redevance SDEM non prévues au budget primitif 2023 ;
- pour augmenter les crédits sur le compte « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin d'annuler un titre de la CPAM correspondant à des remboursements d'indemnités perçus à tort pour un montant de 400€.

BUDGET PPAL CCAL 2023 - DM n°2 (séance du 19 septembre 2023)

Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
65	65 888	Autres charges diverses de gestion courante - S11010	1 784,73 €	61 170,83 €	62 955,56 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs - S11010	2 200,00 €	400,00 €	2 600,00 €
Recettes de fonctionnement					
013	6419	Remboursements rémunérations personnel - S11010	13 770,00 €	400,00 €	14 170,00 €
75	75814	Redevance sur énergie hydraulique - S11010	0,00 €	61 170,83 €	61 170,83 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU